

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 4 mars 2024 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Ghislain Blais, France Michaud et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. 3 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2024-038 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2024-039 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Correspondance citoyenne : transport scolaire

2024-040 Appui – Demande citoyenne de régulariser le service de transport scolaire

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité de demander au Centre de Services Scolaires des Phares de régulariser la situation afin d'assurer, dès la rentrée 2024, un service de transport scolaire adéquat pour l'ensemble des enfants de la municipalité de Saint-Valérien. Dans l'éventualité d'une problématique de transport associée à la localisation de la demeure d'un ou de plusieurs enfants de la municipalité, le conseil municipal demande à ce que la Direction responsable du Service de transport du CSSDP mette en place un comité de travail, auquel participera un représentant de la municipalité, dont l'objectif sera de trouver des solutions afin de faciliter et assurer la sécurité du transport scolaire.

2024-041 Accepter les comptes du mois de février 2024

La liste des comptes du mois de février est classée aux archives à la section *Ressources financières* sous le numéro **05-301** et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Donald Dubé appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de février au montant de 257,395.29\$, incluant les factures de Camec inc. 4,223.90\$, conditionnel à la remise en fonction du système de ventilation du Centre Communautaire, et de Matrec 7,060.09\$ et en autorise le paiement.

Dépôt de la liste des taxes à recevoir

2024-042 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes par la MRC

Il est proposé par Ghislain Blais appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve la liste des arrérages de taxes telle que déposée et autorise la directrice générale à faire parvenir à la MRC les arrérages de 2 ans, soit 2022-2023.

- 2024-043 Redressement des comptes Divers**
Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'annulation des soldes des comptes clients irrécouvrables pour les comptes Divers 1113, 2008 et 2100.
- 2024-044 Ouverture printanière des chemins pour cabanes à sucre**
Il est proposé par Christian Beaulieu appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser les employés à débiter l'ouverture des chemins pour cabanes à sucre selon la procédure établie.
- 2024-045 Soumission abat-poussière**
Il est proposé par Donald Dubé appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de Les Aménagements Lamontagne inc. pour la fourniture d'un maximum de 40,000 litres de chlorure de calcium liquide 35% à 0.485\$ du litre plus taxes.
- 2024-046 Achats requis – Travaux de rétablissement de l'approvisionnement en eau du Centre communautaire**
Il est proposé par Carl Desrosiers appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Plomberie Expert / Gérald Leblond au montant maximum de 2,567.24\$ taxes incluses pour les travaux visant à faciliter l'utilisation du système de secours pour l'alimentation en eau non-potable du Centre Communautaire.
- 2024-047 Adhésion – Loisirs et Sports BSL**
Il est proposé par Ghislain Blais appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité au montant de 120\$.
- 2024-048 Appui au FDR – projet de Coordination de la Corporation de développement de Saint-Valérien (CDSTV)**
Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'allouer le montant réservé de 20,000\$ pour le territoire de Saint-Valérien au FDR pour le projet de Coordination de la Corporation de développement 2024-2025. Une contribution de 1,500\$ est versée en argent par la municipalité.
- 2024-049 Appui au FDR – projet de Coordination du projet d'autonomie alimentaire Valeureux Rhizomes**
Il est proposé par Donald Dubé appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande au FDR de la Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien pour la Coordination des Valeureux Rhizomes dont le territoire de cueillette et transformation s'élargit dorénavant à St-Valérien, St-Eugène et St-Fabien. Ce projet qui vise l'autonomie alimentaire permet de réaliser plusieurs actions (action #1, #3, #7, #108, #109, #119., #125) du plan de développement durable 2024-2034 de la Municipalité de Saint-Valérien.
- 2024-050 Appui au FDR – projet de Partage d'une ressource en loisirs**
Il est proposé par France Michaud appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande au FDR de la municipalité de Saint-Fabien pour le projet de partage d'une ressource en loisirs pour les municipalités de Saint-Valérien, Saint-Eugène et Saint-Fabien. Cette ressource permettra de réaliser plusieurs actions (actions #90 #91 #94 #126 et #129) du plan de développement durable 2024-2034. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts (15%) (maximum 2000\$) pour la réalisation de ce projet.

2024-051 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Production du rapport final pour la MRC de Rimouski-Neigette

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit aux municipalités l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QUE la révision du Schéma de couverture de risque en incendie révisé a été adopté par la MRC de Rimouski-Neigette en 2023 ;

CONSIDÉRANT l'impact de nos réalisations collectives sur la sécurité de la communauté régionale de la MRC ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Donald Dubé appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du Service de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette démontrant les actions réalisées et leur pourcentage de réalisation et en transmettre copie à la MRC de Rimouski-Neigette.

Avec dispense de lecture.

Correspondance générale :

2024-052 Journée de visibilité lesbienne (26 avril)

ATTENDU QUE le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non-binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement ;
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Beaulieu appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminé-es.

Avec dispense de lecture.

2024-053 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai)

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Donald Dubé appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Avec dispense de lecture.

Divers :

2024-054 Formation obligatoire Comité Consultatif d'Urbanisme

Il est proposé par Christian Beaulieu appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais d'inscription à la formation obligatoire des membres du CCU.

2024-055 Retrait de Saint-Eugène de l'Entente intermunicipale – Remorque réfrigérée

Il est proposé par Donald Dubé appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser la municipalité de Saint-Eugène à se retirer de l'entente intermunicipale pour la remorque réfrigérée.

2024-056 Signature entente intermunicipale – Entente-Cadre de partenariat avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

CONSIDÉRANT QUE la modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables constitue une mesure phare du Plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie du système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec (ci-après « ÉEQ ») est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente portant sur la collecte sélective et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement, entre ÉEQ et un organisme municipal ;

CONSIDÉRANT QU'ÉEQ a identifié la MRC de Rimouski-Neigette comme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire d'application de cette entente est le territoire de l'ensemble des municipalités locales de la MRC de Rimouski-Neigette, à l'exception de la Ville de Rimouski ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit avoir la compétence relative à la collecte sélective de certaines matières recyclables pour l'ensemble des municipalités de son territoire à l'exception de la Ville de Rimouski, afin de signer l'entente avec ÉEQ ainsi que pour la durée de celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont en accord pour que ce soit la MRC qui agisse à titre de signataire et responsable de l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ ;

CONSIDÉRANT QUE le texte d'une entente intermunicipale a été présenté au conseil de la MRC lors de la séance du 14 février 2024, aux directions générales des municipalités locales le 27 février 2024 et transmises aux municipalités locales concernées;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 14 février 2024, le conseil de la MRC a adopté la résolution 24-052 autorisant le préfet et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente intermunicipale relative à la signature de l'entente-cadre de partenariat avec Éco Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien considère opportun d'adopter l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de Rimouski-Neigette;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve l'entente intermunicipale à intervenir entre la MRC de Rimouski-Neigette et les municipalités locales;

QUE le conseil autorise et mandate le maire et la direction générale ou la direction générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien, l'entente intermunicipale permettant au préfet et au directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Rimouski-Neigette de signer l'entente-cadre de partenariat avec Éco Entreprises Québec ;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

Avec dispense de lecture.

2024-057 Formation comité – Projet de services de proximité pour les personnes âgées en milieu rural

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité de former un comité ad hoc dont le mandat sera de mettre en place un ensemble de services de proximité favorisant le maintien des personnes âgées au sein de notre municipalité et l'amélioration de leur qualité de vie. Le comité sera composé de Carl Desrosiers à la présidence, Sylvie Ledru, Diane Leclerc et Francine Loof.

2024-058 Renouvellement adhésion – Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité au montant de 105\$.

2024-059 Appui aux agriculteurs – Manifestation UPA

France Michaud et Donald Dubé déclarent leur intérêt dans ce dossier et s'abstiennent de prendre part aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT l'importance de l'agriculture dans l'autonomie et la souveraineté alimentaire pour la municipalité de Saint-Valérien;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'appuyer et de soutenir les demandes des agriculteurs de la MRC de Rimouski-Neigette.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h30 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date